



JE NOUS TOUS AVEC FO!



## Négociations Annuelles Obligatoires 2020

La 2<sup>ème</sup> et dernière réunion des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) s'est déroulée hier le 10 février 2020 à St-OUEN. A la suite des propositions qui ont été faites par la direction lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, les Organisations Syndicales ont fait part du mécontentement des salariés. Sur la majorité des sites, les salariés se sont mobilisés avec notamment des actions de débrayage.

### A la fin de la réunion et des discussions, la direction a proposé les mesures ci-dessous :

	2015		2016		2017		2018			2019			2020		
	Ouvriers & ATAM	ING&C + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	ING&C + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	I ING&C + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	ING&C sans part variable	ING&C avec part variable	Ouvriers & ATAM	ING&C sans part variable	ING&C avec part variable	Ouvriers & ATAM	I&Cadres sans part variable	I&Cadres avec part variable
<b>AG</b>	1,00%	X	1,10%	X	1,40%	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<b>Talon(*)</b>	25€	X	35€	X	35€	X	36€	X	X	37€	X	X	37€	X	
<b>A I</b>	0,50%	1,50%	X	1,10%	X	X	1%	1,80%	1,50%	1,20%	2,20%	2,00%	1,2%	2,2%	2,00%
<b>Prime</b>	X	X	180€	180€	De 240€ à 340€	De 240€ à 340€	260€	260€	0,00€	prime Macron	prime Macron	X	<b>en attente du résultat sur la participation aux bénéfices</b>		

BUDGET CENTRAL DE MESURES SALARIALES SPECIFIQUES : 0,10%

\*Talon = Augmentation Générale constituée d'une somme fixe (quel que soit le salaire).

- ✓ **Date effet 1er avril, budget total des mesures NAO de 2,50% dont de 2,30% sur la partie rémunération.**
- ✓ **Si à la fin de cet exercice il n'y avait pas de prime de participation ou alors qu'elle celle-ci ne soit pas significative, la direction s'engage à ouvrir des négociations afin de verser une prime « Gilets Jaunes/Macron » avec au moins les mêmes montants que l'année dernière. Concernant ce sujet, la direction et les organisations syndicales se rencontreront fin avril 2020.**

### Mesures complémentaires proposées par la Direction sur les rémunérations :

- ✓ Primes « d'activité » et de médailles : 1,2% au 1<sup>er</sup> Avril 2020.
- ✓ Grand déplacement pour les salariés d'iles de France, augmentation de 5% soit 100€, au 1<sup>er</sup> Avril 2020. Ils regardent pour les autres régions...
- ✓ Discussion/négociation sur les contraintes horaires des Ingénieurs et Cadres qui doivent se déplacer régulièrement, dès fin février 2020.
- ✓ Discussion/négociation sur l'Epargne salariale et retraite (PERCO, PEG, PER, Art 83...) pour un système « avec des règles communes » dès mars 2020.
- ✓ Discussion/négociation sur la mobilité des salariés (vélos, etc...), loi LOM (Loi d'Orientations des mobilités) dès Octobre 2020.
- ✓ Discussion/négociation sur l'assouplissement des conditions d'utilisation des jours de CET d'origine du 13<sup>ème</sup> mois pour la garde d'enfant et limitation à un demi 13<sup>ème</sup> mois, dès mars 2020.

Aytré, le 11 février 2020